

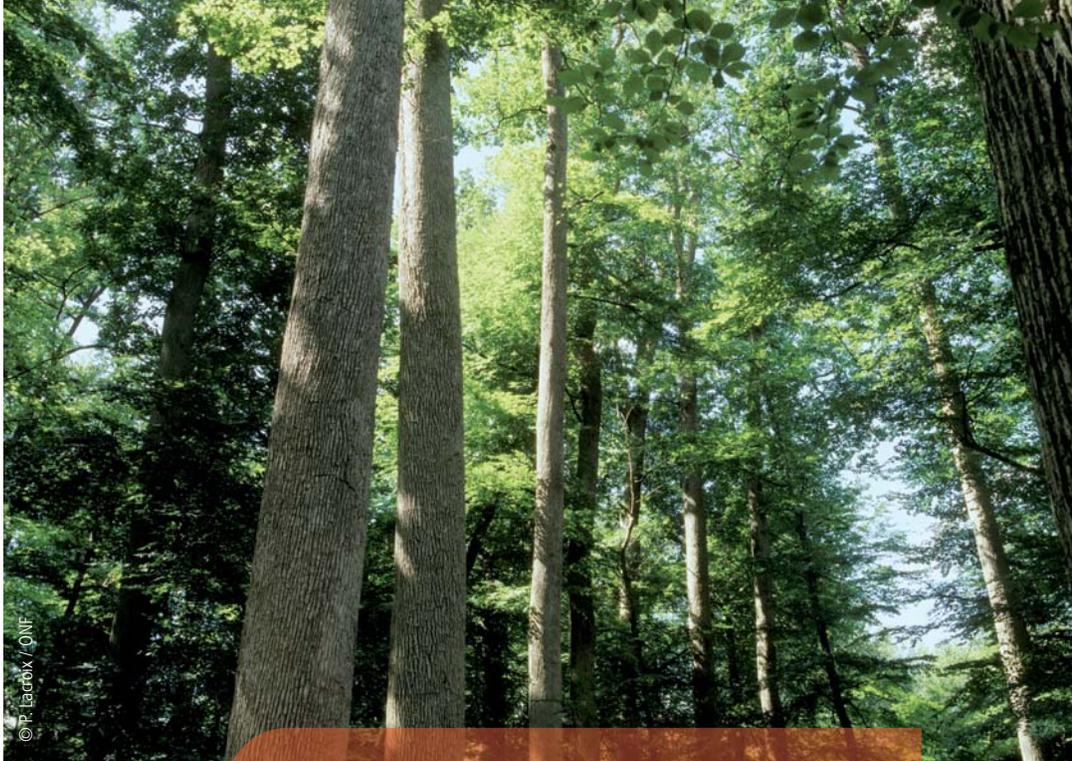


LA GESTION DURABLE DES FORÊTS PUBLIQUES

UN ENJEU ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

2014





© P. Jacob / ONF

Les forêts publiques produisent 40 % du bois commercialisé en France, reçoivent près de 500 millions de visites chaque année et sont des îlots de biodiversité uniques.

PREMIER GESTIONNAIRE D'ESPACES NATURELS EN FRANCE

L'Office national des forêts assure la gestion de 10 millions d'hectares de forêts publiques (forêts de l'État et forêts des collectivités) dont 4,7 millions d'hectares en métropole et 6 millions d'hectares dans les départements d'outre-mer.

Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour des trois piliers de la gestion durable : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public.

L'ONF assure également des missions de service public (prévention et gestion des risques naturels) et propose des produits et des services pour les collectivités et les entreprises.

L'ONF EN CHIFFRES

- 9 400 personnes
- 9 délégations territoriales et 5 directions régionales
- 50 agences territoriales
- 10 agences travaux
- plus de 300 unités territoriales
- des filiales exerçant des activités à l'international ou dans le domaine du bois énergie



Chaque jour, les forestiers œuvrent pour assurer le renouvellement des forêts publiques et l'approvisionnement de la filière. Employant plus de 400 000 personnes en France et générant un chiffre d'affaires global de 60 milliards d'euros, la forêt contribue directement à l'économie de nos territoires.

PRODUIRE DU BOIS

La récolte des arbres est avant tout un acte de gestion forestière. Elle favorise le développement des arbres d'avenir en leur laissant plus de lumière et d'espace et assure ainsi le renouvellement des peuplements.

Les coupes de bois permettent également de sécuriser les sentiers de randonnée, d'entretenir la forêt et de répondre aux demandes de la société. Le bois, véritable piège à carbone, est un matériau écologique aux multiples usages que nous retrouvons dans notre vie quotidienne : meubles, charpentes, tonnellerie, papier, chauffage...

L'ONF FOURNIT CHAQUE ANNÉE :

- **40 % du bois d'œuvre** mis sur le marché en France (50 % pour le chêne et 80 % pour le hêtre),
- **4 millions de m³** de bois d'œuvre feuillus,
- **4 millions de m³** de bois d'œuvre résineux,
- **6 millions de m³** de bois d'industrie et de bois de feu.

L'ONF mobilise et met en vente tous les bois issus des opérations sylvicoles d'amélioration et de régénération des forêts publiques. Ceci en fait un acteur majeur de la filière forêt-bois.

L'ONF approvisionne les industries de la transformation du bois et leur propose des modes de vente adaptés : ventes publiques de bois sur pied ou contrats d'approvisionnement de bois façonné.



© P. Lacroix / ONF

Les forêts gérées par l'ONF produisent un bois d'œuvre de qualité comme ici des sciages de chêne.

100 % des forêts domaniales répondent aux critères de la certification environnementale PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières).



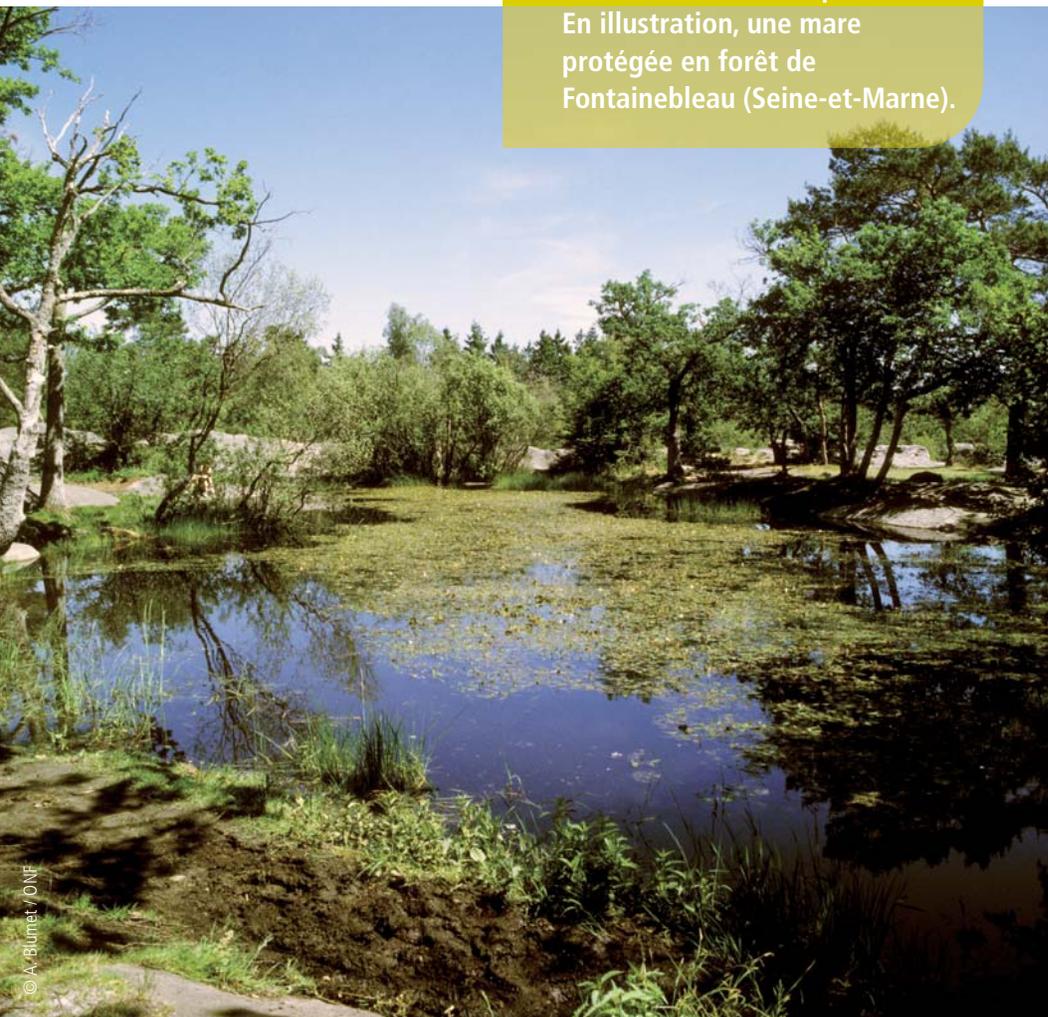
© Y. Barcillon / ONF

En désignant les arbres à abattre (action de martelage), le forestier participe au renouvellement de la forêt.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Dans les réserves biologiques dirigées, l'ONF intervient pour maintenir des espèces et des milieux remarquables.

En illustration, une mare protégée en forêt de Fontainebleau (Seine-et-Marne).



© A. Brunet / ONF

La protection de l'environnement et des écosystèmes fait partie de l'action des forestiers.

L'étude de la faune, de la flore et des milieux, menée quotidiennement par l'ONF en collaboration avec les associations et les scientifiques, permet de mieux préserver la biodiversité.

Plus de 200 forestiers ont une expertise naturaliste développée au sein de six réseaux spécialisés dans la flore, les oiseaux, les insectes, les mammifères, les champignons, les reptiles, les amphibiens et leurs habitats.

LA PROTECTION DES MILIEUX : LES CHIFFRES CLÉS

- 30 % de la forêt publique est en zone Natura 2000 (1,4 million d'hectares).



Les forestiers naturalistes réalisent des états des lieux des populations faunistiques, ici en forêt domaniale de Tronçais (Allier).

L'ONF COMPTE :

- 52 réserves biologiques intégrales en métropole,
- 157 réserves biologiques dirigées en métropole,
- 19 réserves biologiques mixtes en métropole,
- 9 réserves biologiques intégrales en outre-mer,
- 8 réserves biologiques dirigées en outre-mer,
- 1 réserve biologique mixte en outre-mer.

L'ensemble de ces réserves représente près de 145 000 hectares.

- Près de 7 % de la surface des forêts domaniales et 3 % des forêts des collectivités sont sous statut de protection fort.



L'ONF prend soin de conserver au moins un arbre mort par hectare. Assurant à la fois le gîte et le couvert de nombreuses espèces animales, les arbres morts hébergent près de 25 % de la biodiversité.



© N. Petrel / ONF

Les forestiers s'investissent dans l'éducation à l'environnement, par le biais d'activités de découverte nature et de sensibilisation à destination de toutes les catégories d'âges comme ici au centre d'éducation l'environnement de l'Hamadryade (Yvelines).

ACCUEILLIR LES PUBLICS

Dans un monde de plus en plus urbanisé, la forêt constitue un espace de loisirs et de ressourcement très apprécié. En France, 70 % de la population s'y rend au moins une fois par an.

L'ONF répond aux attentes diversifiées des publics, promeneurs, cavaliers, cyclistes... en facilitant l'accès à ces espaces naturels, en les orientant et en les sensibilisant à la protection de l'environnement. Dans les zones touristiques ou périurbaines, l'ONF met en place une politique d'accueil en étroite collaboration avec les élus locaux et les associations d'usagers.

UN ESPACE DE LOISIRS PLÉBISCITÉ

- 500 millions de visites par an en forêt dont 80 millions en Île-de-France.



Ici en forêt domaniale de Sénart, cavaliers, cyclistes et promeneurs profitent des routes forestières.

LA POLITIQUE D'ACCUEIL DE L'ONF

- 29 centres d'initiation à la forêt,
- 142 bâtiments d'accueil et d'hébergement du public,
- 20 000 km de sentiers,
- 8 000 km de pistes cyclables,
- 4 000 km de pistes cavalières,
- 1 500 km de pistes de ski de fond,
- 2 000 aires d'accueil aménagées.



Les schémas d'accueil du public sont conçus en concertation avec les partenaires de l'ONF, au premier rang desquels les élus locaux.

DES SERVICES AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS



L'ONF propose des services dans différents domaines pour ses clients : travaux en forêt, évaluation et prévention des risques naturels, qualité des paysages, réhabilitation de sites, gestion de l'eau, développement des loisirs nature...

Acteur reconnu pour son savoir-faire en matière de gestion durable des forêts et fort de la compétence de ses personnels et de sa présence territoriale, l'ONF propose des services et des produits aux collectivités et aux entreprises.

Ses équipes partagent savoir-faire et technologies pour accompagner leurs clients en leur apportant des solutions adaptées et innovantes.

Pour les collectivités, l'ONF réalise notamment les travaux nécessaires à l'entretien et au renouvellement des forêts.

UNE LARGE GAMME DE PRESTATIONS

LES TRAVAUX FORESTIERS

Les travaux réalisés par les ouvriers forestiers représentent annuellement :

- plus de **100 000 hectares** de travaux sylvicoles,
- **5 millions** de plants installés,
- **3 000** professionnels organisés en **56** unités de production,
- **10** agences « travaux » constituant un réseau opérationnel de proximité.

LES AMÉNAGEMENTS D'ESPACES NATURELS

Spécialiste de l'ingénierie environnementale, l'ONF propose des solutions d'aménagements durables et réalise notamment des inventaires, diagnostics et études d'impact sur la biodiversité.

Il conçoit et réalise également des parcours et des sentiers destinés à l'accueil des publics.



Ici, l'ONF a réalisé un aménagement facilitant l'accès à une plage sur l'île de Ré.

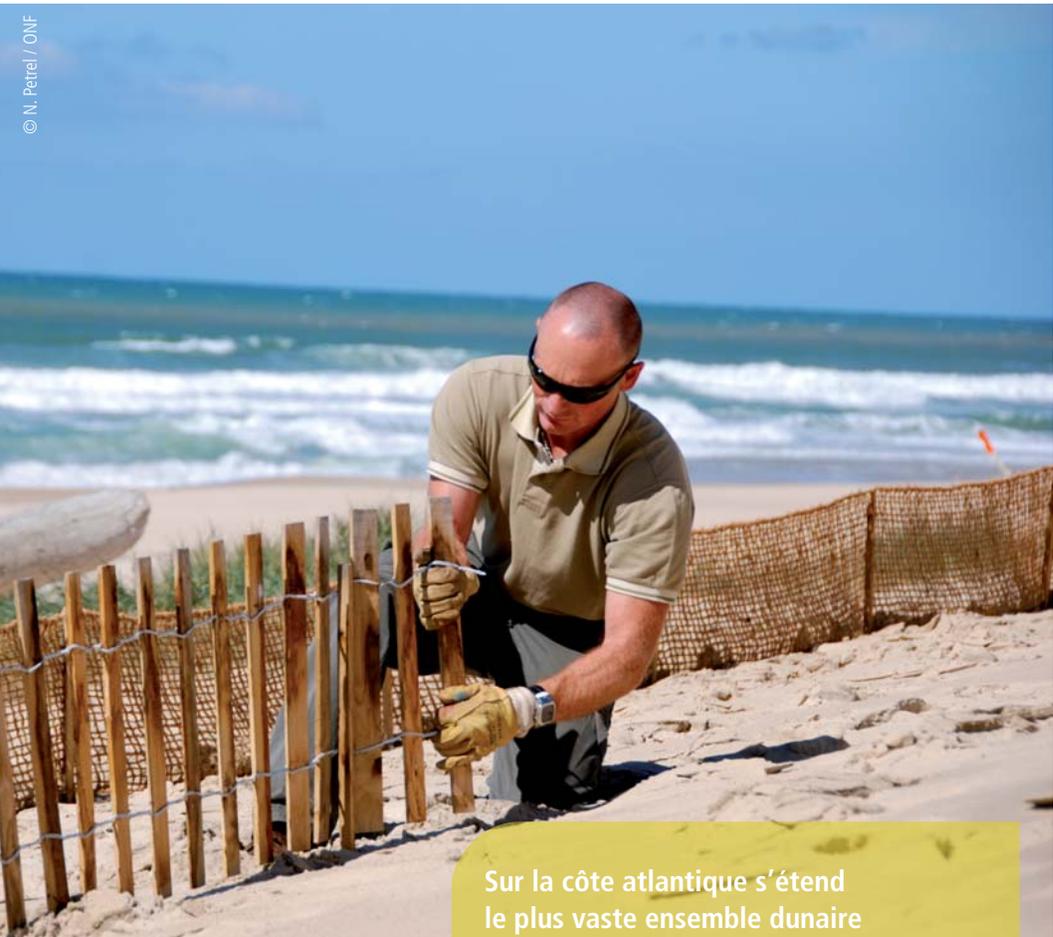
- **63 sentiers accessibles à tous** dont **17** sentiers labellisés Tourisme et Handicap et **6** labellisés pour les 4 types de handicap.



LES PRESTATIONS POUR LES ENTREPRISES

- L'ONF mène, pour le compte de grandes entreprises, des chantiers dans tous les espaces naturels, aux abords de réseaux routiers, ferroviaires, électriques et fluviaux.

En forêt communale de Quintal (Savoie), le forestier réalise pour le compte de RTE une étude d'inventaire de la végétation sous des lignes électriques.



Sur la côte atlantique s'étend le plus vaste ensemble dunaire d'Europe (320 km) comprenant plus de 70 000 hectares de massifs forestiers domaniaux. L'ONF agit pour stabiliser les dunes littorales en évitant la progression du sable à l'intérieur des terres.

PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS

L'ONF est un opérateur important de la prévention des risques naturels en France. Il gère de nombreuses forêts qui assurent aux populations et aux activités économiques une protection contre les aléas climatiques ou géologiques.

Fort de son expertise dans ce domaine, l'Office s'est vu confier par l'État des missions d'intérêt général, notamment en matière de défense des forêts contre l'incendie, de restauration des terrains en montagne et de protection et de contrôle des dunes littorales.

LES ACTIONS DE L'ONF DANS LES MILIEUX SENSIBLES

STABILISATION DES DUNES LITTORALES

- La lutte contre l'érosion éolienne sur la côte atlantique, véritable travail de génie écologique, vise à réduire la mobilité des dunes littorales par des techniques douces telles que la plantation de certains végétaux. Il s'agit de conserver ces écosystèmes rares et de protéger l'arrière-pays.

RESTAURATION DES TERRAINS EN MONTAGNE (RTM)

- Dans 25 départements de montagne, près de 400 000 hectares de terrain sont exposés à des risques d'érosion des sols et de catastrophes naturelles. Les services RTM réalisent des travaux de génie civil et biologique pour prévenir les risques naturels : avalanches, glissements de terrain, crues torrentielles, chutes de pierres.



Pour réduire le risque d'avalanches, les forestiers installent des barrières à vent (Pyrénées-Orientales).

DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE (DFCI)

- Les forestiers sensibilisent le public aux risques d'incendie, interviennent sur les départs de feux et réhabilitent les espaces incendiés aux côtés des acteurs de la prévention et de la lutte. Une action préventive est également menée toute l'année par des opérations de débroussaillage, de création de pare-feux et d'entretien des pistes forestières.



L'été est une saison à haut risque pour les incendies de forêt en région méditerranéenne, les forestiers assurent une surveillance constante en appui des sapeurs pompiers.

L'ONF, STATUT ET RESSOURCES

UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Créé en 1964, l'Office national des forêts (ONF) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la double tutelle du ministère chargé des forêts et de celui de l'écologie. Ce statut, lié à son activité à la fois de service public et commercial, lui confère une autonomie administrative et financière.

Les forêts publiques confiées en gestion à l'ONF représentent 25 % de la forêt métropolitaine (4,1 millions d'hectares) et un demi-million d'hectares d'espaces naturels associés.

L'ONF gère également près de 6 millions d'hectares dans les départements d'outre-mer. La forêt publique se compose des forêts domaniales (propriété de l'État) et des forêts des collectivités. Leur gestion s'appuie sur le « régime forestier » qui apporte un cadre réglementaire et un ensemble de garanties pour préserver ces espaces naturels sur le long terme.

Toutes les forêts publiques doivent présenter un document de gestion (appelé « aménagement forestier ») approuvé, selon leur propriétaire, par l'État ou les conseils municipaux. Ils permettent de programmer la gestion, les travaux et les différentes interventions sur une période de 20 ans. L'action de l'ONF s'inscrit dans un contrat d'objectifs et de performance pluriannuel signé avec l'État et la Fédération nationale des communes forestières.

UNE DIVERSITÉ DE RESSOURCES

Le total des produits de l'ONF (recettes + contributions de l'État) s'est élevé à 842 millions € en 2013 réparti comme suit :

VENTE DE BOIS	29 %
CHASSES ET CONCESSIONS	8 %
CONTRIBUTIONS PUBLIQUES	9 %
RECETTES LIÉES À LA GESTION FORESTIÈRE DANS LES FORÊTS DES COLLECTIVITÉS (versement compensateur et frais de garderie*)	17 %
PRESTATIONS DE TRAVAUX, D'ÉTUDES ET DE MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL	18 %
AUTRES	14 %
VENTE GROUPÉES	5 %

Les ressources de l'ONF ont connu des évolutions fortes depuis 50 ans : alors que la vente de bois représentait plus des 3/4 du chiffre d'affaires de l'Office à sa création, elle n'en représente plus que 30 % sur la dernière décennie.

UN RÉSEAU DE FILIALES CONFORTANT LE CŒUR DE MÉTIER DE L'ONF

Par l'intermédiaire de filiales, l'ONF développe de nouveaux marchés dans le secteur de l'énergie et à l'international.

- ONF International, créé en 1998, est un opérateur reconnu de la foresterie tropicale et des problématiques forêt-climat. Cette filiale promeut l'expertise forestière et environnementale de l'ONF dans plus de 50 pays, principalement en Amérique Latine et en Afrique centrale.

- ONF Energie, créé en 2006, est un acteur majeur du marché des combustibles bois. Cette filiale de l'Office occupe 25 % du marché des plaquettes forestières destinées aux chaufferies collectives et industrielles.

- L'ONF a pris des participations dans neuf entreprises de bois bûche depuis 2009. Sous la marque ONF Energie Bois®, l'ensemble de ces filiales constitue le premier réseau national de production de bois bûche (160 000 stères commercialisés en 2013).

(*) Le versement compensateur (120 M€) correspond à la contribution de l'État à la gestion des forêts des collectivités en complément des frais de garderie (contribution des communes à l'ONF sur la base des recettes tirées de leurs forêts).

LA FORÊT FRANÇAISE

●●● TROISIÈME FORÊT D'EUROPE

- 28 % du territoire métropolitain est couvert de forêt (soit 16 millions d'hectares*)
- 25 % des forêts sont publiques, 75 % privées
- Plus de 5 millions d'hectares sont certifiés PEFC

●●● UNE FORÊT PRINCIPALEMENT FEUILLUE

- 30 % des boisements français sont constitués de résineux et 70 % de feuillus
- 24 % des surfaces sont occupées par le chêne

●●● LA PRODUCTION DE BOIS

- 39,6 millions de m³ de bois ont été récoltés en 2011 dont :
 - 21 Mm³ de bois d'œuvre
 - 6 Mm³ de bois énergie
 - 12,6 Mm³ de bois d'industrie
- 40 % du bois d'œuvre exploité est fourni par l'ONF
- Plus de 400 000 emplois sont générés par la filière forêt-bois

●●● LA FORÊT CONTRE L'EFFET DE SERRE

- 80 millions de tonnes de CO₂ nettes sont séquestrées chaque année par les forêts

*Source : *La forêt en chiffres et en cartes* – IGN 2013

Direction de la communication

2, avenue de Saint-Mandé
75570 Paris Cedex 12
Juin 2014

Graphisme V. Charlanne. Crédit photo couverture : ONF/P. Lacroix.
Impression ONF

Champ de certification « cœur de métier » : ISO 9001 et 14001

 **PEFC** 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org